



**DÉCISION DE DEMANDE DE SUBVENTION
DSIL 2023**
MISE AUX NORMES- ACCESSIBILITE-RENOVATION -
ECONOMIES D'ENERGIES de la SALLE OMNISPORTS

Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire, de la commune de Bizanos,
Vu la délibération n°05* du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de demande de subvention

DECIDE

- **Article 1 : Objet de la demande :**

La commune de Bizanos envisage MISE AUX NORMES- ACCESSIBILITE-RENOVATION -ECONOMIES D'ENERGIES de la SALLE OMNISPORTS, qui n'est plus adapté aux exigences actuelles en terme de fonctionnement des services et de configuration d'un établissement recevant du public, en particulier l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le Maire sollicite un financement dans le cadre de la DSIL (programmation 2023) à hauteur de 44 148 €

- **Article 2 : Plan de financement**

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES		
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)		Aides publiques²		
		Etat (à détailler ci-dessous) :		
		- DSIL	44 148	30%
		-		
Etudes et honoraires divers		-		
-				
- Maîtrise d'œuvre :	4 200	Conseil régional		
- Honoraires divers : SPS, Mission technique				
		Conseil Départemental	22 074	15%
		Communes ou groupement de communes ³ :		
Travaux¹				
- Lot 1 : Démolition Gros œuvre	23 600			
- Lot 2 : Carrelage	14 450			
- Lot 3 : Charpente Menuiserie	38 226	Fonds de concours ³ :		
- Lot 4 Plomberie	21 322	-		
- Lot 5 Electricité	45 365	-		
		Autres y compris aides privées³		
		-		
		Sous-total :		
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	66 222	45%
		- Emprunts		
Autres dépenses		- Crédit-bail		
		- Autres ³		
		-		
		Sous-total :		
TOTAL⁴	147 163	TOTAL⁴	147 163	100

1- Les travaux sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, ou par « lots » pour un marché public.

2- A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires

3- A détailler

4- Le montant total des recettes doit être égal à celui des dépenses

- **Article 3 : Etendue des pouvoirs des signataires**

Monsieur le Maire, , est autorisé à signer le dossier de demande de financement ou tout autre pièce annexe nécessaire à la formalisation de la demande.

Bizanos, le 12 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Louis CALDERONI